NOUVEAU DOSSIER CITOYEN VOILÀ !

Comment ajouter sa propriété et s'inscrire pour recevoir son compte de taxes par courriel seulement ?

Simple et rapide !

En ajoutant votre propriété, vous pourrez consulter votre compte de taxes et votre fiche d'évaluation en ligne. Les dates d'échéance de vos paiements s'ajouteront automatiquement à votre calendrier d'événements et vous indiqueront le montant dû* de chaque versement. D'année en année, vous pourrez consulter votre historique de taxation.

* Veuillez noter que ces montants correspondent aux montants des coupons de versement de votre compte annuel, la plateforme ne permet pas pour le moment d'afficher le solde réel à votre dossier (exemple : avec intérêts cumulés).



AJOUTER SA PROPRIÉTÉ :

Une fois connecté à votre Dossier Citoyen :

- Cliquez sur l'icône « Propriété » dans le menu situé dans le haut de l'écran ;
- · Cliquez sur le bouton « Ajouter une propriété » ;
- Saisissez l'adresse de votre ou de vos propriétés puis cliquez sur le bouton « Confirmer ».

Vous aurez maintenant accès à la fiche d'évaluation de votre propriété.

2

AJOUTER SON COMPTE DE TAXES :

Une fois votre propriété ajoutée, vous pouvez maintenant ajouter votre compte de taxes :

- Cliquez sur le bouton « Ajouter un compte de taxes » dans le boîte de votre propriété ;
- Par mesure de sécurité, vous devez entrer les informations de votre compte de taxes annuel suivantes, puis cliquez sur le bouton « Confirmer » :
 - · Votre numéro de compte de taxes (saisir les tirets) ;
 - Montant du premier versement.

Vous pouvez désormais consulter votre compte de taxes annuel en ligne. Chaque année, votre compte s'ajoutera dans cette liste, vous pourrez ainsi consulter votre historique.





Suite au verso >

CONSULTER SON COMPTE DE TAXES EN LIGNE :

Une fois votre compte de taxes ajouté, consultez-le quand bon vous semble en cliquant sur le petit icône dans la colonne de gauche de votre boîte de propriété.

Vos dates de versements se sont automatiquement ajoutées à votre calendrier d'événements personnalisé et vous indiqueront le montant dû* de chaque versement.

* Veuillez noter que ces montants correspondent aux montants des coupons de versement de votre compte anuuel, la plateforme ne permet pas pour le moment d'afficher le solde réel à votre dossier (exemple : avec intérêts cumulés).

S'INSCRIRE POUR RECEVOIR SON COMPTE DE TAXES ANNUEL UNIQUEMENT PAR COURRIEL :

Si vous le désirez, vous pouvez vous inscrire pour recevoir votre compte de taxes uniquement par courriel, fini le compte de taxes papier !

• Activez le bouton à glisser « Recevoir uniquement mes comptes de taxes en ligne ».

Important :

- En choisissant cette option, seulement la version électronique sera disponible dans votre Dossier Citoyen. Aucune copie papier du compte de taxes municipales ne sera envoyée pour cette propriété.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les versements soient effectués au plus tard aux dates d'échéance de l'année concernée.
- Lorsque votre compte de taxes en ligne sera déposé dans votre Dossier Citoyen, vous recevrez un courriel de confirmation à l'adresse que vous utilisez pour vous connecter.
- Lors d'une transaction immobilière, les comptes de taxes en ligne seront automatiquement désactivés.
- Vous pouvez annuler en tout temps l'adhésion aux comptes de taxes en ligne seulement et recevoir à nouveau la copie papier par la poste.







